



Service Juridique

N° tél : 01 69 49 77 00

N/Réf : NDA/ED/EM

DECISION N° 98/108

OBJET : Affaire Commune d'Yerres contre Mme ROSSI:
requête en référé de Mme ROSSI, suite à un accident corporel du 2 avril 1996
désignation de l'avocat

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122 - 22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Yerres en date du 29 juin 1995, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 122 - 20 du Code des Communes,

VU la requête en référé introduite par Mme ROSSI, enregistrée sous le numéro 9802596-6, le 16 mai 1998, auprès du greffe du Tribunal administratif de Versailles, tendant notamment à la désignation d'un expert et l'examen médical de Mme ROSSI, suite à l'accident corporel du 2 avril 1996,

CONSIDERANT qu'il convient de défendre les intérêts de la Commune devant cette juridiction administrative.

- DECIDE -

De désigner Maître Bruno RICHARD, avocat à la cour, 25, Boulevard de l'amiral Bruix 75782 PARIS CEDEX 16, chargé de défendre les intérêts de la Commune devant le Tribunal administratif de Versailles.



Fait à YERRES, le 8 juin 1998

Le Député-Maire

Nicolas DUPONT-AIGNAN



HÔTEL DE VILLE

60 RUE CHARLES DE GAULLE - 91335 YERRES CÉDEX - TÉL. : 01 69 49 76 00 - FAX : 01 69 48 63 98
TOUTE CORRESPONDANCE DOIT ÊTRE ADRESSÉE À MONSIEUR LE DÉPUTÉ-MAIRE

120

